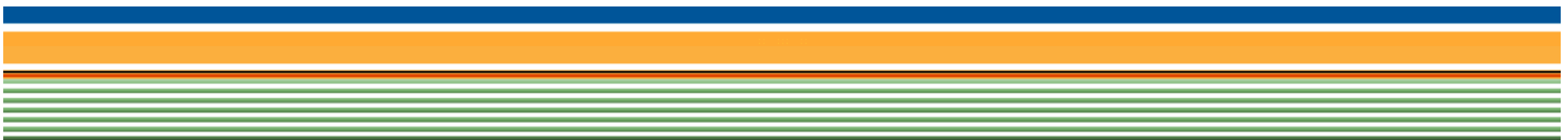




Règlement sur la sécurité des bateaux de pêche

Approche progressive en vue de la publication

Comité permanent
sur la sécurité des bateaux de pêche du Québec
Gaspé, le 13 février 2014





Structure du projet de règlement

Partie 1 – Généralités

- Exploitation sécuritaire, équipement de sécurité, construction générale et stabilité

Partie 2 – Construction de <9 m

- Renvoi au *Règlement sur les petits bâtiments*

Partie 3 – Construction de 9 m à <15 m (ponté) et de ≥ 9 m (non ponté)

- Inclusion des règlements de sécurité de l'OMI

Partie 4 – Construction de 15 m à <24 m (ponté)

- Inclusion des règlements de sécurité de l'OMI ₂



Stratégie de publication accélérée

- Adopter une approche progressive
- Phase 1 : Partie 1
 - Achèvement de la rédaction d'ici mars 2014
 - Publication préalable dans la Partie 1 de la *Gazette du Canada*
- Phase 2 : Parties 2, 3 et 4
 - À suivre, immédiatement après la phase 1



Avantages de la stratégie

- Le projet fera l'objet d'une publication préalable rapide dans le cadre de la phase 1, qui est déjà presque terminée.
- La stratégie alloue plus de temps pour la rédaction de la phase 2.



Incidence de la stratégie

- Les articles du *Règlement sur l'inspection des petits bateaux de pêche* qui ne sont pas abordés par la phase 1 demeureront en vigueur.
- Il n'y aura pas de changement de politique par rapport au projet de règlement actuel.
- L'analyse coûts-avantages et le résumé de l'étude d'impact de la réglementation seront répartis sur deux phases.



Règlement sur l'inspection des petits bateaux de pêche

Modifications administratives

- Examiner toute mention des mots « inspection », « inspecté », etc.
- Remplacer les termes désuets au besoin.



Règlement sur l'inspection des petits bateaux de pêche – titres d'articles

Partie I – Bateaux de pêche d'une jauge brute de plus de 15 tonnes

5 – Application

6 – Présentation et approbation des plans, etc.

9 – Installations d'épuisement de cale

10 – Systèmes d'alimentation en combustible avec dispositifs de ventilation

13 – Tuyaux d'échappement

14 – Commandes des machines

14.1 – Appareil à gouverner

15 – Garnitures traversant la coque

16 – Boîte à gaïac

17 – Mèches de gouvernail

18 – Lignes d'arbres

21 – Construction de la coque

29 – Stabilité

30 – Équipement de sauvetage

34.1 – Répondeurs SAR

35 – Matériel d'extinction d'incendie

40 – Feux et signaux

41 – Équipement de navigation

43 – Ancres et câbles

43.1 – Éclairage électrique de secours

44 – Première inspection de nouvelle construction

44.1 – Équipement, installations et appareils électriques

45 – Inspection périodique

51 – Devoir du capitaine



Règlement sur l'inspection des petits bateaux de pêche – titres d'articles (suite)

Partie II – Bateaux de pêche d'une jauge brute d'au plus 15 tonnes

52 – Application

53 – Équipement de sauvetage, feux et signaux

54 – Matériel d'extinction d'incendie

56 – Précautions contre les incendies



Règlement sur l'inspection des petits bateaux de pêche

Nouveau contenu

- Le contenu de la partie 1 du projet actuel de RSBP sera ajouté au RIPBP.



Règlement sur la sécurité des bâtiments de pêche – structure après la phase 1

- Partie 1 – Bateaux de pêche d'une jauge brute de plus de 15 tonnes
- Partie 2 – Bateaux de pêche d'une jauge brute d'au plus 15 tonnes
- Partie 3 – Utilisation sécuritaire, équipement de sauvetage, construction générale et stabilité



Mise en œuvre du règlement

- Inclure les bateaux de pêche d'un JB d'au plus 15 dans le Programme de conformité des petits bâtiments (PCPB)
- Fournit une liste de contrôle, ainsi que des notes d'orientation, afin de mieux communiquer les exigences réglementaires et d'encourager la conformité
- 2 étapes au cours d'un cycle de 5 ans



Des commentaires ou des questions?

Merci

Simon Pelletier

simon.pelletier@tc.gc.ca